

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS ET D'OUTILS INNOVANTS EN VUE D'UNE PRÉSERVATION ET D'UNE GESTION DURABLES ET INTELLIGENTES DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE





INTRODUCTION

Les forêts et les espaces naturels de la région méditerranéenne ont de tout temps été le cadre des **activités humaines**. La séparation entre l'activité économique et le milieu naturel est peu marquée : la dynamique des écosystèmes méditerranéens a toujours été étroitement liée aux **sociétés** humaines qui les entourent. Les **paysages** méditerranéens résultent des activités humaines au fil du temps.

Les forêts et les espaces naturels de la région méditerranéenne sont des **écosystèmes** extrêmement multifonctionnels :

- * Ils présentent des **particularités écologiques** exceptionnelles : haut lieu de biodiversité, grande richesse spécifique, vivier d'espèces endémiques, habitats remarquables, etc.
- * Ils ont une **valeur économique** intrinsèque et fournissent une grande variété de produits, comme le bois et le liège, les produits non ligneux (plantes médicinales, truffes et champignons, glands, fruits, miel, résine de pin), ainsi que les produits agricoles traditionnels, etc.
- * Ils sont très sollicités du point de vue **social** : les forêts hébergent de nombreuses communautés et jouent également un rôle en termes de loisirs (hausse du tourisme et des activités de plein air dans la campagne et les forêts, notamment dans les forêts urbaines et périurbaines).

Les forêts et les espaces naturels de la région méditerranéenne constituent donc des écosystèmes très intéressants qui restent cependant fragiles et mal connus.

Ils sont **de plus en plus sollicités** et exposés à diverses **menaces** :

- * Menaces intrinsèques, comme les **risques naturels**, notamment les feux de forêt et l'érosion, et des conditions climatiques et édaphiques difficiles, amplifiées par les **changements climatiques**,
- * Menaces externes, comme l'**intensification de la pression sociale et économique**, notamment aux abords des villes et des côtes, qui engendre une urbanisation diffuse et une imperméabilisation des sols, et amplifie le risque d'incendie.

Les espaces ruraux de la région méditerranéenne concernent de surcroît un grand nombre de partenaires privés et publics : une bonne **collaboration** ainsi qu'une solide **synergie** entre l'ensemble des parties prenantes s'avèrent donc nécessaires.

Le contexte méditerranéen présente un certain nombre de particularités qui nécessitent une approche spécifique en vue de la préservation et de la valorisation des ressources naturelles, dans le cadre des stratégies et programmes européens et internationaux.



Les forêts et les espaces naturels de la région méditerranéenne sont des écosystèmes **hautement multifonctionnels**





Ce document d'orientation politique (*Policy brief*) rassemble les **recommandations politiques provenant de 13 projets MED européens** et de 14 partenaires

Comment améliorer la gouvernance dans les forêts et les espaces naturels méditerranéens ? Comment lutter contre les effets des changements climatiques ? Comment gérer les espaces protégés et préserver la biodiversité ? Comment mieux maîtriser les risques naturels, et notamment les feux de forêt ? Comment faire face à l'urbanisation et à l'imperméabilisation des sols ? Comment accroître la valeur économique des espaces ruraux méditerranéens ?

Tels ont été les principaux thèmes et questions abordés tout au long du projet **MEDLAND2020** « Conception d'un cadre commun de gestion intégrée des territoires afin de protéger les ressources naturelles, en synergie avec leurs valorisations sociale et économique » (du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014). MEDLAND2020 est un des 13 projets de capitalisation sélectionnés à l'issue du premier appel à capitalisation du Programme MED, financé par l'Union européenne en 2012. L'objectif général est de **renforcer la portée des résultats, acquis et enseignements** tirés des précédents projets MED dans le domaine de la gestion durable des territoires et des ressources naturelles dans le bassin méditerranéen.

Ce document d'orientation politique (*Policy Brief*) rassemble les **recommandations politiques provenant de 13 projets MED européens** et de 14 partenaires, issus de 7 pays du nord (l'Espagne, la France, l'Italie, la Croatie, la Slovénie, la Grèce et le Portugal) et d'un pays invité (l'Albanie), bénéficiant de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA).

Ce document de politique générale se situe dans le droit fil du **Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes** (CSFM)¹. Un processus de travail ouvert et transparent de deux ans a en effet donné naissance à un cadre stratégique pour les forêts et autres terres boisées méditerranéennes. Le 21 mars 2013, à l'occasion de la 3^e Semaine forestière méditerranéenne (Tlemcen, Algérie, 2013), une rencontre a eu lieu entre les ministres des pays méditerranéens : ils se sont engagés à poursuivre la mise en œuvre d'actions et de mesures permettant d'atteindre les objectifs du cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes, tout en prenant en compte les besoins propres à chaque pays. Une évaluation est actuellement en cours et sera présentée lors de la 4^e Semaine forestière méditerranéenne (Barcelone, Espagne, 2015).

Le cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes est et demeure le document de référence pour la gestion des forêts et des surfaces boisées en Méditerranée.

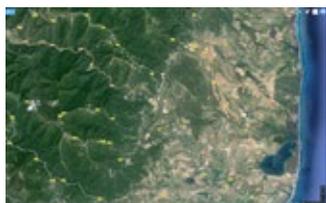
Ce document de politique générale, rédigé par les partenaires du projet MEDLAND2020 et coordonné par l'AIFM, a été conçu comme un élargissement du CSFM aux autres espaces naturels de la région méditerranéenne, y compris les territoires agricoles et périurbains.





PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PERTINENCE DE L'ÉCHELLE DE RÉFLEXION ET D'ACTION EN VUE D'UN PLAN DE GESTION INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DES ZONES RURALES DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Projets : tous



* Favoriser la **collaboration** entre les petits propriétaires voisins, afin de mettre en place des **systèmes uniformes de gestion des ressources naturelles** à grande échelle.

* Favoriser une **gestion collaborative des forêts** (privées et/ou publiques) grâce à des programmes de gestion forestière, à une échelle plus grande que celle de la propriété forestière.

* Améliorer le lien et la transmission des savoirs et des compétences entre les **travaux de recherche et le terrain**.

Améliorer le lien entre les travaux de recherche et le terrain





AMÉLIORER LA PRODUCTION DURABLE DE BIENS ET DE SERVICES DANS LES ZONES RURALES MÉDITERRANÉENNES

Projets : SYLVAMED, 2BPARKS, OSDDT-MED, WOODe3, PROFORBIOMED

* Favoriser l'utilisation des produits forestiers et agricoles à tous les niveaux afin de renforcer les avantages sociaux (emploi), économiques (valorisation des territoires) et écologiques (prévention des incendies, biodiversité, paysage) que procure une gestion traditionnelle et culturelle durable des ressources dans la région méditerranéenne.

* Imaginer des mécanismes de financement et une assistance technique qui encouragent les activités économiques en faveur de la biodiversité et une croissance verte dans les espaces protégés.

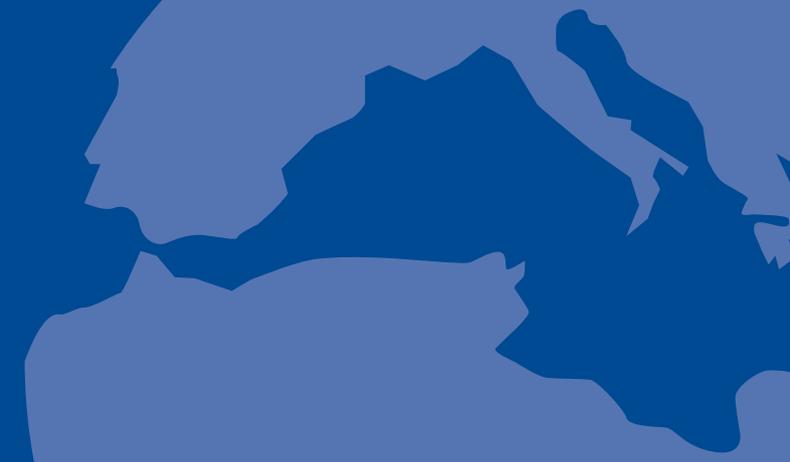
* Prendre en compte le potentiel économique que représente la valorisation de la biodiversité en mettant en place un cadre stratégique au niveau méditerranéen afin d'appuyer la valorisation des plantes aromatiques et médicinales.

* Soutenir une gestion durable et légale des forêts, en améliorant, si nécessaire, l'efficacité des méthodes de vigilance concernant la récolte du bois ou en favorisant la certification forestière.

* Fournir aux responsables politiques et aux acteurs locaux des informations relatives à l'existence des ressources ligneuses (par l'intermédiaire d'une bonne cartographie des zones d'exploitation forestière, du tonnage collecté et du rayon des réserves existantes et prévisibles afin d'éviter la surexploitation).

La Valeur Economique Totale moyenne des forêts méditerranéennes a été estimée à 133 €/ha*





Cette valeur est plus élevée pour les pays du Nord de la Méditerranée (173 €/ha), que pour les pays du Sud (70 €/ha) et de l'Est (48 €/ha)*

* Envisager le **paiement des services rendus par les écosystèmes (PSE)** comme un mécanisme financier digne d'intérêt, permettant de mettre en œuvre des stratégies durables pour la gestion des ressources naturelles, et intégrer l'estimation de la valeur des services rendus par les écosystèmes dans les politiques d'aménagement des territoires.

* Évaluer la valeur économique des écosystèmes et des services qu'ils rendent et favoriser la **prise en compte** de cette valeur dans les **systèmes de restitution et de notification aux niveaux national et de l'UE**.

* **Promouvoir les mécanismes de PSE** concernant l'utilisation/l'exploitation durable des services et produits issus de la forêt. Encourager le recours aux mécanismes de PSE chez les propriétaires forestiers privés et les associer à la conception de ces mécanismes.

* Inclure les mécanismes de PSE dans les **plans de gestion** et élaborer des politiques et stratégies précises pour ce qui est des mécanismes de PSE.

* Réaffirmer que la réglementation en matière de cueillette des fruits issus de la forêt doit en premier lieu être corrélée avec le droit inaliénable du propriétaire terrien d'exploiter le produit de manière durable ou de transférer ce droit à un autre particulier ou à une personne morale.

* **Diligenter des études avant l'approbation d'un projet** : les autorités devraient diligenter des études portant sur la chaîne d'approvisionnement en bois afin d'empêcher les conflits portant sur les matières premières et d'éviter les conséquences néfastes sur l'emploi et sur les utilisations traditionnelles. Les installations financées par l'argent public peuvent accueillir des visites pédagogiques et permettre d'élargir les perspectives interdisciplinaires des établissements d'enseignement.



* : Croitoru, L. and Merlo, M. (2005) Chapter 4. *Mediterranean Forest Values*. In: Merlo, M. and Croitoru, L. (Eds.) *Valuing Mediterranean forests: Towards Total Economic Value*, CABI Publishing, Wallingford, p.406.



PROMOTION D'UNE RÉELLE GOUVERNANCE DANS LES ZONES RURALES EN MÉDITERRANÉE

Projets : QUALIGOUV, 2BPARKS, SYLVAMED, PROFORBIOMED,
OSDDT-MED, WOODe3, MODEL FORÊT



Associer dès le
départ l'ensem-
ble des acteurs
privés et publics
d'un territoire



- * Pour parvenir à une réelle gouvernance, il est nécessaire **d'associer dès le départ l'ensemble des acteurs privés et publics d'un territoire** ; il est essentiel **d'impliquer les propriétaires d'espaces naturels**.
- * Avant d'entamer un projet d'aménagement local, les autorités publiques et les chefs de projet doivent être au fait de la **façon dont le territoire est administré (diagnostic de gouvernance et compréhension du contexte)**.
- * Lors de la phase de mise en œuvre d'un projet d'aménagement local, il est nécessaire d'assurer une **communication directe et permanente entre les acteurs** (partenaires et responsables politiques).

- * Mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les autres domaines d'action, notamment économiques.
- * Soutenir et mettre en œuvre des **modèles de cogestion** pour les espaces protégés.
- * Créer des conditions propices au **dialogue à tous les niveaux** (local, national, international) et faciliter la **participation de la population** à la prise de décision.
- * Encourager la collaboration entre les **acteurs** forestiers privés et publics.
- * Aider les propriétaires forestiers à élaborer des **programmes de gestion** pour leurs forêts (incitations financières comme les déductions fiscales, etc.).
- * Réglementer les problématiques de **propriété communale** (notamment concernant les forêts).

- * Élaborer un **cadre institutionnel et juridique** adapté en prenant en compte le fait que les **PSE** revêtent des formes multiples, que ce soit en termes d'accords contractuels, de méthodes de facturation et de paiement, de participation des acteurs, etc.





* Une gouvernance durable du territoire devrait restreindre la consommation du sol et des ressources naturelles de façon générale, et exister à un **niveau intermédiaire (niveau intercommunautaire)**.

* Limiter la bureaucratie, en créant un « guichet unique » qui permette d'**éviter et de limiter les obstacles à l'initiative privée ou à l'entrepreneuriat**.

* **Encourager la coordination institutionnelle :**

» Coordination entre les différents niveaux de l'administration et leurs programmes opérationnels.

» Nécessité d'une coordination entre la politique forestière et la politique énergétique.

» Une approche plus globale, associant plusieurs régions, devrait être adoptée.



* **Encourager l'association des propriétaires forestiers**, qu'ils soient publics ou privés, en leur fournissant également une assistance technique. Cela permettra par exemple d'améliorer l'assistance technique et la mobilisation de la biomasse et des secteurs du bois.

* Adopter de **nouveaux modèles de gestion et de financement** pour les espaces protégés, dans un souci de plus grande proximité avec les communautés locales et afin de contribuer au développement local.

* **Valoriser la gestion conjointe** de la fourniture et de la production/vente d'énergie. Cette gestion conjointe est requise si l'on veut pouvoir mieux réagir aux évolutions possibles des coûts et des quantités et garantir une meilleure synergie d'ensemble.

* Redéfinir les objectifs et les orientations concernant les espaces protégés et s'efforcer de **réconcilier préservation de la nature et essor économique**.

Favoriser les modèles de gestion conjointe.





RESTAURER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES MÉDITERRANÉENS ET LIMITER LA CONSOMMATION DES SOLS.

Projets : OSDDT-MED, 2BPARKS, SYLVAMED, MEDISS FORCLIMADPT

* Pour limiter la consommation des sols, il est nécessaire de **sensibiliser** les acteurs aux **conséquences de l'imperméabilisation des sols** sur l'environnement.

* Encourager des politiques d'**imposition du bâti** qui incitent les acteurs à réutiliser des espaces déjà consommés ou imperméabilisés.

* Parachever la **directive-cadre européenne pour la protection des sols** (2006) qui limite la consommation des sols.

* Les autorités publiques doivent avoir à leur disposition des outils leur permettant de mieux comprendre et apprécier les **coûts directs découlant des accidents et des catastrophes naturelles** lorsque des entrepreneurs construisent dans des zones à risque. Ces coûts devraient être inclus dans les impôts sur le bâti.

* Les autorités publiques devraient prendre en compte les **coûts liés à l'imperméabilisation des sols** et connaître la valeur économique des **fonctions et services environnementaux rendus par les sols naturels**.

* Pour que l'**aménagement du territoire** soit efficace, il est important de disposer d'un **large éventail de qualifications** : géologie, géographie, urbanisme, logistique, sylviculture, écologie, sociologie, architecture, agronomie, etc.

* La région méditerranéenne est très fortement peuplée et urbanisée, notamment le long des côtes, ce qui entraîne un empiètement des zones urbaines sur l'arrière pays, une imperméabilisation accrue des sols et un recul des espaces naturels. C'est pourquoi il est nécessaire de **repenser les espaces urbains et périurbains** et d'y introduire des éléments naturels, sources de biodiversité (comme des espaces forestiers), qui contribueront à atténuer les effets des changements climatiques.



* Intégrer l'**évaluation des services rendus par les écosystèmes** dans les politiques environnementales et d'aménagement des territoires.

* Encourager une **réelle planification de l'utilisation des terres** dans les espaces protégés, visant une consommation des sols efficace et durable et prenant en compte le besoin de création d'activités économiques locales.

* Conférer une valeur économique aux sols en **stimulant le secteur agricole**.

* Renforcer les **connaissances sur la biodiversité méditerranéenne** afin d'accroître à la fois sa valorisation et l'intérêt qui lui est porté.

* **Mettre fin aux décharges illégales** dans les zones rurales méditerranéennes.

* Enrichir les demandes formulées aux équipes de recherche par la prise en compte des **attentes des acteurs**.

Parachever la directive-cadre européenne pour la protection des sols (2006)



ENCOURAGER L'ESSOR DES ÉNERGIES VERTES : MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES POUR UNE CONSOMMATION LOCALE

Projets : PROFORBIOMED, WOODe3

5.

*Favoriser les différentes **échelles de consommation** : de la petite chaudière aux centrales de chauffage. La chaîne d'approvisionnement nécessite que tous les groupes de consommateurs se développent.

* Appuyer l'octroi de **subventions** en faveur des énergies renouvelables, notamment de la biomasse :

» Réduction de la fiscalité locale en faveur des systèmes de chauffage à la biomasse, en raison des avantages indirects de la biomasse.

» Subventions pour compenser la différence de coût entre l'achat d'une chaudière à combustible fossile et une chaudière à biomasse.



» Réductions fiscales ou aides financières aux activités sylvicoles d'extraction, de transformation et de transport de la biomasse.

» Subventions aux micro-entreprises sylvicoles pour leurs investissements d'infrastructure et d'équipement.

» Mise en place d'un programme de bourses sur concours pour la recherche sur la biomasse forestière durable, qui privilégie la fonction des écosystèmes, les sols, l'eau et la biodiversité, ainsi que l'utilisation rationnelle de la biomasse ligneuse.

* Remédier au manque de **mesures incitatives** en matière d'énergie thermique et de production combinée de chaleur et d'électricité (CCE) ou étendre les mesures existantes.

* Appuyer les **mesures incitatives** en faveur des énergies renouvelables, et en particulier de la biomasse :

» **Réduction d'impôt en faveur des énergies renouvelables** ou éventuellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

» Mise en place de mécanismes publics de **subventionnement des ménages** afin de les aider à acquérir des systèmes de chauffage renouvelables (prime au chauffage renouvelable). Un régime d'imposition foncière pourrait aussi inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans une logique professionnelle et une **meilleure gestion des forêts**.



» **Récompenser le faible niveau d'émissions de gaz** et le caractère durable des systèmes de chauffage. Proposer un système d'avantages pour les usines capables de garantir des faibles niveaux d'émission (oxydes d'azote, poussière, oxydes de soufre, etc.). Créer une taxe sur le CO₂ ou proposer une mesure incitative pour l'utilisation des bioénergies afin d'encourager leur essor. Soutenir les centrales thermiques qui garantissent un nombre élevé d'heures de fonctionnement en régimes stabilisés (2 200 heures).



5.



* Mettre en place d'importantes **mesures dissuasives à l'égard des combustibles fossiles** par rapport aux combustibles renouvelables, qui stimuleront l'innovation et la recherche, par exemple une taxe sur les gaz à effet de serre polluants (émissions de CO₂), une taxe obligatoire sur l'essence (ou fixation d'un prix plancher) dans un contexte de transport de combustibles liquides.

* **Encourager la R&D** pour adapter les chaudières aux spécificités de la biomasse locale.

* **Réglementer les différentes utilisations de la biomasse.** Encourager le **meilleur usage possible du bois**, afin de générer des revenus pour les propriétaires forestiers et ne pas déséquilibrer la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble (éviter la concurrence sur les ressources).

* Accroître les connaissances relatives aux **conséquences** de l'extraction de bois **sur l'environnement**.

* **Faire progresser l'utilisation de la biomasse par l'administration publique** : encourager l'installation de biomasse dans les bâtiments publics. Les biocarburants forestiers doivent être utilisés dans les établissements publics, et des techniciens qualifiés, chargés d'accompagner les projets d'utilisation de la biomasse, devraient être recrutés.

* Encourager la création de **pôles d'activité sur la biomasse forestière**, et de pôles de connaissances en leur sein, afin de fournir les informations et solutions nécessaires. Cela multipliera les possibilités de bénéficier de financements, d'acquiescer un plus grand pouvoir de négociation et de partager des locaux communs à moindres frais.



* Expliquer et mieux faire connaître le marché de l'énergie provenant du bois : **repérage des utilisations concurrentes et des autres usages du bois** qui ont des incidences sur le coût et les réserves de biomasse.





* **Mieux appréhender l'approvisionnement en biomasse forestière** d'une région donnée : repérer les zones d'approvisionnement, les pourvoyeurs de biomasse forestière, la distance entre la ressource et l'usine, etc.

* Mettre en place des **contrats d'approvisionnement en biomasse** afin de garantir la durabilité. Les contrats doivent préciser les caractéristiques qualitatives de la biomasse afin de garantir la transparence, la réduction des coûts et la haute qualité de la biomasse fournie.



* Adopter des **codes techniques, essentiellement dans la construction**, afin de faciliter l'installation de chaudières.

* Adopter des normes en matière de **biocarburants**, telles que l'assurance qualité pour les biocarburants solides, afin de susciter la confiance chez l'utilisateur final.

* Accroître les **zones forestières aménagées** grâce à la mise en œuvre d'outils de gestion et de planification à court terme. Encourager l'exploitation forestière dans les forêts domaniales afin de garantir un approvisionnement sur le long terme.

* Fixer les procédures d'autorisation, les incitations économiques/fiscales et les procédures d'autorisation de récolte du bois.

* Veiller à la **coordination** sur chaque problématique connexe (énergie, environnement, forêts).

* Créer des « **centres d'accueil** » dédiés où chacun peut « échanger » sa production de biomasse contre des produits énergétiques finaux (granulés, briquettes, etc.) afin d'inciter à l'utilisation de la biomasse.

* **Mettre en place des projets pilotes de référence** : la construction de petites usines de production de granulés de bois et de combustion de la biomasse ligneuse pour la production d'énergie, etc., que le grand public peut visiter afin de visualiser et mieux comprendre cette technologie. Dans la mesure du possible, les financements devraient être prioritairement destinés aux installations communales ou aux logements sociaux existants.



Appuyer les mesures incitatives en faveur des énergies renouvelables, et en particulier de la biomasse



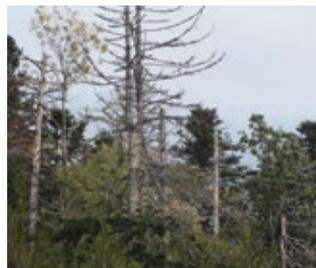
ENCOURAGER LA GESTION DES RISQUES DE FEU DE FORÊT ET LA PRÉVENTION DES AUTRES RISQUES NATURELS DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX

Projets : PROTECT, CYPFIRE, FOR CLIMADAPT, QUALIGOUV, MEDISS



* **Estimer la valeur socio-économique de l'incidence des changements climatiques** et des coûts de prévention grâce aux stratégies d'atténuation ; envisager par exemple l'approche coût-efficacité dans la gestion des forêts comme un outil permettant de limiter la hausse attendue du risque de feu de forêt.

* **Avoir conscience de l'interaction** existante entre les perturbations naturelles (sécheresses, organismes nuisibles et feux) dans le cadre des scénarios de changements climatiques, que renforce le processus concomitant d'abandon de la gestion des terres.



* **Réduire la vulnérabilité sociale** aux risques naturels, notamment dans le cadre des scénarios de changements climatiques qui montrent que les événements extrêmes comme les incendies de forêts, les inondations ou les tempêtes, se produiront selon une répartition géographique, une fréquence et une intensité inédites, touchant de nouvelles populations encore peu familières de ces phénomènes.

* **Adopter au plus vite des stratégies d'atténuation des changements climatiques**, même si les résultats à long terme ne coïncident pas avec le cycle politique. **Une réelle prise en compte de l'ensemble des secteurs économiques** susceptibles d'être touchés par la disparition des produits et services forestiers liée aux changements climatiques (qualité du paysage et tourisme par exemple) peut offrir un nouveau **paradigme de collaboration** entre les organismes privés et publics (en intensifiant par exemple la participation des propriétaires forestiers locaux à la préservation du paysage en tant que ressource pour le tourisme).



Réduire la vulnérabilité sociale aux risques naturels



* L'aménagement et la gestion des territoires dans la région méditerranéenne devraient prendre en compte le **risque de feu de forêt** à tous les niveaux (de l'aménagement du territoire au logement par exemple).

* Diffuser les **mesures de gestion des territoires** qui se sont avérées efficaces en matière de gestion du risque d'incendie et de prévention des autres risques naturels et les faire mieux connaître auprès des responsables politiques.

* **Mettre en œuvre des méthodologies** sur le plan scientifique afin d'accroître l'efficacité des mesures de prévention des feux de forêt axées sur la gestion des territoires.

* Élaborer des méthodologies de terrain qui permettent d'**estimer le risque de feu de forêt** et d'accroître l'**efficacité des mesures de prévention des feux de forêt**.

* Soutenir les pratiques exemplaires de gestion des territoires permettant la prévention des feux de forêt à l'échelle locale. Inclure les outils proposés dans des modèles interdisciplinaires destinés à la gestion territoriale.

* **Encourager une participation sociale dynamique** à la prévention des feux de forêt :

» Faire travailler ensemble les acteurs (services d'incendie, gestionnaires forestiers, usagers) de manière plus efficace : **co-construction et co-responsabilité** (intégration)

» Impliquer la population locale dans la prévention des feux de forêts : en l'associant à une gestion active, notamment au travers des programmes de **surveillance bénévole des incendies**.

* **Sensibiliser les populations locales** aux mesures et techniques de prévention des feux de forêt et aux interventions d'urgence.

* Le cas échéant, encourager la création de **plantations** (afforestation) afin de réduire l'incidence des risques naturels liés aux changements climatiques (érosion des sols, désertification et feux de forêt).

* Associer plans locaux de prévention et **systèmes efficaces et complets de prévention des feux de forêts** afin de mieux gérer les activités de surveillance sur le territoire.

* Amplifier la production de **plantes aromatiques et médicinales** dans les espaces naturels et les utiliser comme **corridors de protection contre les incendies**.





ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE À LA BIODIVERSITÉ

Projets : FOR CLIMADAPT, SYLVAMED, CYPFIRE, MEDISS, OSDDT-MED

Remédier à certaines pratiques agricoles qui risquent de se révéler inadéquates



- * Réellement inclure la gestion durable des ressources naturelles dans les stratégies d'atténuation des changements climatiques, par exemple en encourageant une utilisation diversifiée du bois (énergie et construction) afin de parvenir à une **économie sobre en carbone**.
- * Encourager une **gestion dynamique des paysages** afin de réduire la vulnérabilité de la forêt et de la société aux changements climatiques (mobilisation des ressources en bois et prévention des feux de forêt, gestion forestière et meilleur approvisionnement en eau, récolte de bois et fixation du CO₂, etc.).
- * Remédier à certaines **pratiques agricoles** qui risquent de se révéler inadéquates.
- * Avoir conscience des coûts globaux qu'implique l'**abandon de la gestion des terres** ; écologiques (disparition de la biodiversité, augmentation des risques de feu de forêt et d'inondation, etc.), sociaux (dépeuplement des territoires, suppression d'emplois, moindre qualité des paysages, etc.) et économiques (absence de développement territorial).
- * Encourager la production de **plantes consommant moins d'eau**, comme les herbes aromatiques.
- * Renforcer les connaissances sur la **biodiversité méditerranéenne** afin d'accroître sa valorisation et son intérêt auprès du secteur agricole.
- * Recourir aux mécanismes de **PSE** afin de générer **des revenus pour les propriétaires privés**, en encourageant la mise en œuvre des mesures nécessaires.



- * Adopter une législation aux niveaux national, régional et de l'UE afin d'améliorer la **protection et la gestion des arbres monumentaux et des forêts anciennes**.

- * Mettre en œuvre les recommandations de la **nouvelle Stratégie forestière de l'UE** pour les forêts et le secteur forestier.



FAVORISER LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX DANS UNE LOGIQUE DE CIRCUIT COURT

Projets : MEDISS, 2BPARKS, SYLVAMED, RURURBAL, WOODe3

8.

- * Intensifier le **dialogue et la collaboration** entre les **fournisseurs locaux** (PME), mieux intégrer les ressources locales et échauffer des solutions permettant d'associer tourisme et commercialisation des produits locaux.
- * Prôner la production de biens forestiers dans un **esprit respectueux de l'écologie et de l'environnement** et accroître leur valeur commerciale grâce aux **mécanismes de PSE**.
- * Promouvoir la **recherche** afin d'estimer la valeur des **services** rendus par l'environnement et leur **créer un marché**.
- * Soutenir la production et l'utilisation de produits locaux, comme les **plantes aromatiques et médicinales**, dans une logique de **circuit court**.
- * Promouvoir des **modèles alimentaires** comme moyens d'étendre et de renforcer des **réseaux locaux fondés sur la solidarité**.
- * Mettre en place des actions favorisant **des relations équitables** entre les zones agricoles périurbaines et les centres-ville.
- * Augmenter la **part de la production locale** dans l'approvisionnement en produits « de base ».
- * Soutenir et favoriser les **filières locales de biomasse**, avec la réalisation d'une **plus-value forestière**, et l'utilisation de la biomasse dans les systèmes de chauffage locaux.
- * Encourager les circuits courts pour limiter l'incidence du transport routier sur **l'empreinte carbone**.



Favoriser des relations équitables entre les zones agricoles périurbaines et les centres-ville





ENCOURAGER LE TOURISME DURABLE DANS LES ZONES RURALES MÉDITERRANÉENNES

Projets : SUSTEN, 2BPARKS, SYLVAMED, MEDISS



* Aider et accompagner les entreprises de tourisme durable grâce à l'adoption de **politiques régionales englobant et faisant le lien** avec le tourisme, ainsi qu'avec l'aménagement et la gestion durables des territoires.

* Améliorer la coordination entre les autorités publiques chargées de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et des activités économiques, afin de **renforcer le lien entre politiques environnementales et développement économique**.

* Élaborer et soutenir des modèles de tourisme durable dans les espaces protégés, en s'appuyant sur des **approches participatives** associant les instances publiques locales et régionales, les entreprises de tourisme et la population locale.

* Aider (par exemple au travers de subventions ou d'autres incitations financières) l'industrie touristique, et plus particulièrement les PME, à adopter des **principes managériaux fondés sur la viabilité environnementale, la qualité, l'innovation et l'intégration de l'offre**.

* Améliorer les **modèles de communication**, en encourageant les entreprises et les organismes publics à exploiter conjointement les nouvelles possibilités offertes par les TIC en termes d'interactivité entre le patrimoine naturel, les prestataires touristiques et les consommateurs.

La Méditerranée est la première région touristique du monde. En 2005, ses pays ont reçu 246 millions de visiteurs, soit 30,5 % du tourisme mondial*





* Utiliser **les mécanismes de PSE** pour inciter les propriétaires à mettre en valeur le rôle social de la forêt, y compris celui lié au tourisme.

* Améliorer la **capacité opérationnelle** dans le domaine du tourisme durable au travers des institutions et des acteurs de l'essor touristique, dans le secteur privé et au niveau des autorités/administrations locales, grâce à l'adoption, le soutien (par ex. financier) et la promotion de modèles et pratiques durables.

* Promouvoir auprès des entreprises du secteur touristique une **approche participative de la gestion** dans le domaine du tourisme durable, en encourageant le recours à des modèles et pratiques pertinents.

* Impliquer les différents acteurs touchés par le tourisme pour qu'ils participent activement aux **activités d'aménagement touristique** afin de prendre en compte les diverses problématiques sociales, culturelles, environnementales, économiques et politiques touchant au développement durable.

* Utiliser des produits locaux et notamment des **plantes aromatiques et médicinales** pour soutenir le **marketing territorial** des espaces touristiques.

* : Bourse, L. (2012). Programme d'activités 2009-2012 – « *Tourisme et développement durable en Méditerranée* », Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM, Sophia Antipolis, 39p.

Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025, dont la moitié dans les régions côtières*



10.

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE, LA FORMATION ET LA COMMUNICATION RELATIVES AUX ZONES RURALES DE LA MÉDITERRANÉE

Projets : tous



* Encourager et soutenir les **actions de renforcement des capacités destinées aux autorités de gestion** des espaces protégés, dans des domaines essentiels tels que la gouvernance, la communication, l'alliance de la préservation de la nature et du développement territorial, etc.

* Encourager les **actions de capitalisation des connaissances et des expériences** (rencontres, séminaires, formation, ateliers, etc.) mobilisant tous les acteurs et portant sur la protection de la biodiversité, la mise en place de PSE, la gestion du risque, etc.

* Améliorer de manière significative le **recueil des données** afin d'étayer l'analyse et d'appuyer la prise de décision.

* Encourager et soutenir les **activités de méthodologies et de formation** pour une mise en œuvre effective d'une démarche de gestion durable chez les professionnels de terrain intervenant dans la planification quotidienne et la gestion des activités de tourisme, ainsi que chez les hauts responsables politiques.

* Proposer des **orientations pour l'élaboration des politiques** relatives à la **recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur**, à la fois dans le cadre du programme de l'IPA et du Programme opérationnel national financé par les fonds structurels. Il s'agit d'améliorer la capacité à se mettre en conformité avec les politiques et les objectifs de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation, tout en prenant en compte la contribution des Associés.



» **intégration horizontale**, à savoir vérifier la possibilité de transférer le réseau collaboratif aux autres secteurs et chaînes logistiques des économies régionales du pays concerné ;

» **intégration verticale et transfrontalière** grâce à la mise en œuvre des résultats du projet, au regard des expériences nationales et internationales fructueuses dans le domaine de l'innovation et des réseaux de transfert de technologie



Favoriser la transférabilité et l'intégration des connaissances à tous les niveaux



* Soutenir le placement de produits sur le **marché local**, notamment par la communication et le recours aux **logos et étiquettes**.

* Encourager la consommation de **produits locaux** grâce à l'enseignement, la formation, la sensibilisation, le dialogue avec la population, la mise en œuvre et la diffusion de nouvelles initiatives.

* Améliorer la qualification de la main d'œuvre/la formation : les intervenants ont besoin d'une formation professionnelle dans le domaine de la fourniture d'énergie afin :

» d'améliorer la qualité de la biomasse

» de réaliser une mise en cohérence d'un bout à l'autre de la chaîne de production.



* Cela aboutira à une amélioration de la qualité de la biomasse, la formation apportant aux intervenants les connaissances nécessaires sur le sujet.

* **Encourager les actions éducatives sur les questions relatives aux énergies renouvelables et à la biomasse** : les installations financées par des fonds publics devraient accueillir des visites pédagogiques.

* **Inclure des cours** sur l'intendance environnementale, la commercialisation, la gestion financière, les techniques appropriées, l'utilisation de la biomasse ligneuse, etc., dans le programme des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

* **Informar la population sur les projets en cours** : pour la réussite des initiatives du projet, il est nécessaire de développer des activités d'information et de sensibilisation destinées au grand public et aux groupes d'acteurs, concernant les activités et le contenu du projet, de sa préparation à sa phase finale. La participation devrait se faire à chaque étape (y compris *ex ante* et, particulièrement bienvenu, *ex post*).

* **Faire connaître les effets bénéfiques** d'une gestion durable des ressources naturelles traditionnelles sur les paysages culturels méditerranéens, en tant qu'instrument de valorisation du territoire, de préservation de la nature et d'atténuation des conséquences des risques naturels.

Améliorer l'éducation sur les questions environnementales telles que la gestion forestière et les énergies renouvelables



11.

RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ENTRE LES ZONES RURALES MÉDITERRANÉENNES

Projets : tous



*Encourager et soutenir la **mise en réseau internationale** des espaces protégés et des autres entités territoriales présentant un intérêt pour la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de partager les expériences et de créer une plus-value transnationale.

* Définir le **cadre juridique approprié pour favoriser les mécanismes de PSE** au niveau transfrontalier.

* Encourager l'échange de **technologie et de savoir-faire**, afin de trouver de nouvelles solutions aux contraintes locales.

* Accroître la **coopération et le partage d'expérience entre les producteurs** de plantes aromatiques et médicinales au niveau méditerranéen (une des plus importantes zones mondiales de production de plantes aromatiques et médicinales).

* Favoriser la **connaissance de la biodiversité méditerranéenne**, notamment des plantes aromatiques et médicinales, afin d'accroître sa valorisation et son intérêt auprès des secteurs médical et cosmétique.

* Renforcer la coopération interrégionale et le **partage d'expérience avec d'autres projets et programmes**.

* Parvenir à un **consensus** sur les questions environnementales et sociales relatives à la biomasse : définir des solutions et des positions communes entre les acteurs au travers de séminaires, conférences, ateliers, etc. Fournir des informations précises permettant d'évaluer concrètement l'utilisation globale de la biomasse répond au besoin d'un plus grand professionnalisme au sein du secteur.

* Impulser des échanges et des espaces de dialogue fondés sur la connaissance, car dans un contexte d'**évolution mondiale** – où les conséquences des changements climatiques et de l'évolution constante de l'utilisation des terres suscitent une très forte incertitude - les **enseignements tirés** dans certaines régions pourraient être utiles à d'autres (**transférabilité**).



Rédaction:

AIFM, avec l'aide de l'ensemble des partenaires de MEDLAND2020.

14, rue Louis Astouin

13002 Marseille

Tel: +33 (0)4 91 90 76 70

www.aifm.org

Conception Graphique :

Falhène Productions

20140 Moca Croce

Relecture et traduction :

ILO

L'Orée des Mas, Avenue du Golf

34670 Baillargues

Impression :

France Document

10, rue Pascal Xavier Coste

13016 Marseille

Crédits photographiques :

Medland2020,

Falhène Productions

Dépôt légal : Septembre 2014

ISBN : 978-2-7466-7431-8





Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)

